

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20201008-040

du 08 octobre 2020

n°040

page 1/3

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (38) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Patricia BAZIN, Marlon LATUS, Jean-Pierre de MICHEL, David SIMON

POUVOIRS (0) :

EXCUSES (1) : Didier SIMONET

Nom du secrétaire de séance : Ahmed BEN DJILLALI

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Michel MEUNIER

OBJET : Réhabilitation de l'Accueil de loisirs sans hébergement du Lac - Autorisation de signature

Le 11 juin 2018, Grand Châtellerault signait la convention pluriannuelle de renouvellement urbain n°711 pour les quartiers du Lac et des Renardières en partenariat avec l'ANRU, Action-Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département de la Vienne, et enfin les trois maîtres d'ouvrage : la Ville de Châtellerault, Habitat de la Vienne et la Sem Habitat du Pays Châtelleraudais.

Les objectifs de cette convention visent à réussir :

- *la transformation des quartiers prioritaires pour une entrée sud de la ville-centre rénovée, et connectée aux autres quartiers,*
- *le renouvellement de l'attractivité du Lac,*
- *l'ouverture des Renardières sur les pôles d'attractivité environnementaux et historiques avec comme axe fort la Vienne,*
- *le renforcement du rôle intégrateur et de mixité des équipements socio-éducatifs.*

Parmi les opérations programmées dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, la réhabilitation de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement du Lac (ALSH) a été identifiée comme prioritaire pour participer à l'attractivité des quartiers du Lac et des Renardières. Elle doit en effet permettre d'offrir aux usagers des quartiers sud de la Ville, un accueil de loisirs de qualité mais également donner aux professionnels de meilleures conditions de travail.

L'objectif est de réhabiliter l'ensemble des salles d'activités, les espaces administratifs et d'accueil, mais également de permettre au bâtiment, aujourd'hui vieillissant, d'améliorer largement ses performances énergétiques. Pour ceci, l'isolation complète du bâtiment, le changement des menuiseries et la réfection de la toiture seront effectués. Une attention toute particulière sera également portée à l'amélioration de la gestion des « fluides » qui participera, de fait, aux gains énergétiques de fonctionnement du bâtiment.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20201008-040

du 08 octobre 2020

n°040

page 2/3

La réalisation de cet ouvrage doit être programmée au premier semestre 2021.

Il est proposé de lancer les marchés de travaux correspondants et de valider l'avant-projet définitif pour la réhabilitation de l'accueil de loisirs sans hébergement du Lac.

VU l'article L.2121 – 29 du code général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal,

VU l'article L.2122 – 21 – 1 du CGCT autorisant le maire à signer un marché sur la base de l'étendue du besoin à satisfaire et du montant prévisionnel du marché,

VU la convention pluriannuelle de renouvellement urbain n°711 cofinancée par l'ANRU au titre du NPNRU quartier « le Lac – les Renardières » de Grand Châtellerault et de la Ville de Châtellerault signée le 11 juin 2018,

VU la délibération n°3 du conseil municipal du 5 avril 2018 approuvant et autorisant la signature de la convention de programme de renouvellement urbain des quartiers du lac et des Renardières de Châtellerault,

VU la délibération n°26 du conseil municipal du 7 novembre 2019 concernant le projet de renouvellement urbain pour les quartiers du Lac et des Renardières – Modification du programme de crédits de paiement,

CONSIDÉRANT la réhabilitation de l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) du Lac comme prioritaire au regard de l'opération de rénovation urbaine pour participer à l'attractivité du Lac et des Renardières, répondre aux objectifs de mixité, et offrir aux usagers et professionnels, des conditions d'accueil et de travail qualitatives.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'adopter l'avant projet définitif présenté en comité de pilotage le 22 juillet 2020 pour un montant prévisionnel de 947 258 € € H.T., soit 1 136 709 € T.T.C.
- de lancer les marchés de travaux pour 10 lots :

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20201008-040

du 08 octobre 2020

n°040

page 3/3

Lot	Objet	HT	TTC
1	Désamiantage	35 000	42 000
2	Revêtements extérieurs ITE	120 500	144 600
3	Etanchéité	118 500	142 200
4	Menuiseries extérieures – serrurerie	152 250	182 700
5	Cloisons – plafonds	86 500	103 800
6	Menuiseries intérieures bois	57 000	68 400
7	Revêtements de sols	94 250	113 100
8	Peinture – revêtements muraux	47 500	57 000
9	Electricité	65 000	78 000
10	CVC Plomberie	45 000	54 000
	Variante 1	18 000	21 600
	TOTAL BATIMENT	839 500	1 007 400
	Honoraires		26 560
	Autres prestations induites		102 749
	COUT OPERATION		1 136 709

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer les marchés de travaux à venir ainsi que toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette opération,

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le compte 820.30 / 2313 / 4500 OP 125.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
 Pour le maire et par délégation,
 L'adjointe au directeur des affaires
 institutionnelles et juridiques
 Patricia BULAN

